

direction  
des Affaires  
économiques  
et internationales

Service  
économique  
et statistique  
(SES)

Données détaillées



# Les entreprises du secteur de la construction en 2002

Enquête annuelle d'entreprise

septembre 2004



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CDAT  
10626

Édition électronique



# Sommaire général

1 - Avant-propos	
2 - Champ de l'enquête et modalités d'exécution	4
a - Champ de l'EAE construction	
b - Modalités d'exécution et bilan d'exploitation de l'enquête	
c - Glossaire	
d - Fac-similé des questionnaires	
3 - Vue d'ensemble	40
4 - Les principaux résultats par secteur et sous-secteur d'activité	46
5 - Diversification des activités du secteur et de la construction	73
6 - Les résultats comptables des entreprises de 20 salariés et plus	75
7 - Les résultats principaux par secteur d'activité (NAF 700)	117
8 - Les marchés du secteur de la construction	183

# 1- Avant-propos

## L'enquête annuelle d'entreprise

L'enquête annuelle d'entreprises du secteur de la construction est l'une des six enquêtes annuelles d'entreprises, réalisées par la statistique publique, qui couvrent les principaux secteurs de l'économie marchande.

Ces enquêtes annuelles (EAE) sont l'une des principales sources d'informations détaillées sur le secteur qu'elles concernent. Elles sont utilisées par les administrations centrales et locales, l'INSEE et d'autres organismes publics, mais aussi par différents organismes tels que les fédérations professionnelles, certaines entreprises du secteur, les organisations syndicales représentatives de salariés, des bureaux d'étude, des chercheurs, etc.).

Les informations sont collectées auprès des entreprises, principalement sur la base de leurs comptes sociaux.

Un effort d'harmonisation de ces enquêtes a été réalisé. C'est pourquoi leurs questionnaires sont relativement proches pour ce qui concerne les données générales (effectifs et rémunérations, données comptables, investissements et cessions). Les spécificités des secteurs étudiés font l'objet de questions adaptées (par exemple, pour l'EAE du secteur de la construction répartition du chiffre d'affaires selon la nature des ouvrages et des maîtres d'ouvrage, la localisation des chantiers).

La collecte des questionnaires et la diffusion des résultats de l'EAE construction sont réalisées par le service économique et statistique (SES) de la direction des Affaires économiques et internationales du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer.

## Historique

Sous cette forme, l'enquête existe depuis 1968. Auparavant, existait une enquête de branche mise en place en 1956. L'enquête portant sur l'exercice 1984 a inauguré une nouvelle génération d'enquêtes (la troisième) sur la base de l'adoption du plan comptable actuel, qui date de 1982.

La nomenclature d'activités, qui décrit l'activité principale exercée par une entreprise (code APE), a changé au 1<sup>er</sup> janvier 1993 : à cette date est entrée en vigueur la nomenclature d'activités française (NAF) harmonisée avec la NACE rev.1 (nomenclature d'activités de la Communauté européenne, révision n°1). Pour la présentation des résultats des enquêtes annuelles, la NAF se substitue donc, à partir de l'exercice 1993, à la version « activités » de la NAP 73, entraînant une recodification des codes APE de toutes les entreprises et des ruptures de séries entre 1992 et 1993.

A partir de l'exercice 1997, l'enquête annuelle d'entreprise de construction dite de quatrième génération a connu une évolution majeure tant au niveau du questionnaire, qui a été profondément rénové et simplifié, que dans le traitement automatique, qui est plus intégré et permet de réaliser les opérations depuis l'expertise des questionnaires jusqu'à l'extrapolation des non-réponses en passant par le redressement des données anormales. Ce changement a induit des ruptures de séries notamment sur l'analyse des chantiers. Afin d'alléger la charge statistique des petites entreprises, une « stratégie petites entreprises » est mise en oeuvre un an sur deux sur le champ des unités de moins de dix salariés. L'année de sa mise en oeuvre les entreprises de moins de dix salariés ne reçoivent pas de questionnaire et leurs données sont estimées en mobilisant des informations de source administrative. L'année 1999 est la première année d'application de cette stratégie.

## **Secret statistique**

La réalisation d'une publication sectorielle conduit à des résultats concernant parfois un nombre réduit d'entreprises. De façon à préserver la confidentialité de leurs réponses et à satisfaire ainsi aux règles du secret statistique, il a pu s'avérer indispensable d'occulter les cases de plusieurs tableaux.

Cette occultation des résultats est obligatoire dès lors qu'ils concernent moins de trois entreprises ou lorsqu'une entreprise réalise à elle seule plus de 85 % du résultat. Lorsque ce cas se présente, la mention « s.d. » pour « secret direct » remplace les résultats dans la tranche de taille concernée par le secret statistique. Certains tableaux présentent des totaux et des sous-totaux. La règle retenue a été de privilégier la diffusion des résultats au niveau le plus agrégé. Afin d'éviter que ces sous-totaux ne révèlent indirectement le contenu des cases occultées par le procédé précédemment décrit, il a pu être nécessaire d'induire un secret sur certaines cases des tableaux présentés. Afin de distinguer les deux causes de secret statistique, ces cas comportent la mention « s.i. » pour « secret induit ».

## **Signes conventionnels**

<b>N.C.</b>	Non Communiqué (l'entreprise non répondante a cependant été extrapolée)
<b>s.d. ou s.i.</b>	Confidentialité due à un problème de secret statistique direct (s.d.) ou induit (s.i.)
<b>N.D.</b>	Résultat non disponible
<b>S.O.</b>	Sans objet
<b>n.i.</b>	Non interrogé

## **2 - Méthodologie**

### **2.a. Le champ de l'EAE construction**

#### ***Unités interrogées***

L'unité statistique de base est l'entreprise, qui est une entité juridique (soit entreprise individuelle, soit société). Les unités interrogées sont les entreprises ayant leur siège social en France métropolitaine. Les entreprises filiales situées en métropole sont interrogées séparément de leur société mère. Les groupes ne sont pas interrogés en tant que tels, et les résultats présentés ici ne sont pas consolidés.

#### ***Secteur enquêté***

Une entreprise peut avoir plusieurs activités distinctes au sens de la nomenclature française d'activités (NAF) ; on détermine son activité principale (APE) à partir de la répartition de son chiffre d'affaires entre l'ensemble de ses activités. L'ensemble des entreprises de même activité principale constitue un secteur d'entreprise.

Le champ de l'enquête est constitué par les entreprises qui ont clos un exercice comptable au cours de l'année considérée et dont l'activité principale relève de la construction. Leur code APE appartient à la section 45 de la NAF (cf. le détail des codifications NAF de la construction dans le tableau 1). Pour plus d'information sur les nomenclatures se reporter à l'édition 2003 des nomenclatures d'Activités et de produits français (ISBN 2110681497).

### **2.b. Modalités d'exécution et bilan d'exploitation de l'enquête**

#### ***Échantillon***

La base de sondage est gérée par le système informatique OCEAN (outil de coordination des enquêtes annuelles), alimenté par le répertoire SIRENE (système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements) de l'INSEE. Les entreprises employant vingt salariés et plus sont toutes interrogées. Les entreprises de moins de vingt salariés sont interrogées selon un plan de sondage dont le taux dépend de l'activité principale exercée et de la tranche d'effectif salarié au 31 décembre de l'année d'exercice (cf. tableau 2).

#### ***Traitement des réponses***

L'enquête est réalisée par voie postale auprès des entreprises de l'échantillon. Les questionnaires retournés, sont saisis, puis contrôlés par un programme informatique permettant de repérer les incohérences internes, de repérer les écarts importants entre les réponses d'une entreprise et celles d'autres entreprises ayant des caractéristiques proches, ainsi que des variations jugées anormales des réponses à une même question sur deux années consécutives. Suivant la gravité du diagnostic le gestionnaire peut prendre contact avec l'entreprise, afin de confirmer ou non la réponse portée sur le questionnaire. Le cas échéant, le programme propose une correction automatique. Pour les entreprises non répondantes, il est nécessaire d'extrapoler leurs données à partir des données des entreprises répondantes sélectionnées en fonction de critères de proximité : même taille, même activité et même classe d'implantation géographique ou à partir des données de l'année précédente si l'entreprise avait répondu.

#### ***Taux de réponse***

Le taux de réponse correspond au rapport entre le nombre d'entreprises actives et répondant à l'enquête et le nombre d'entreprises actives interrogées. Il est globalement 52,4 % sur l'exercice 2002 (cf. tableau 3).

## Taux de couverture

Le taux de couverture est le rapport entre le chiffre d'affaires, pondéré, des entreprises actives ayant répondu à l'enquête et le chiffre d'affaires total estimé, pour une activité donnée. Il est globalement de 57,9 % en 2002 (cf. tableau 3).

## Nomenclatures

Les résultats de l'enquête annuelle d'entreprise sont présentés suivant plusieurs critères qui sont ceux retenus lors du tirage de l'échantillon à savoir l'activité principale, la tranche de taille (définie en nombre de salariés) et la région du siège de l'entreprise. Pour analyser le marché de la construction, on utilise des critères supplémentaires pour lesquels une typologie a été définie : il s'agit de la catégorie du maître d'ouvrage, de la nature de l'ouvrage et de la région de chantier. Pour ce dernier critère comme pour la région de siège, ce sont les régions administratives qui sont utilisées.

**tableau 1- Nomenclature d'activités française (NAF) et composition des agrégats d'analyse du secteur de la construction**

Classes de la Naf relevant de la Construction		Bâtiment		Travaux publics
		Gros œuvre	Second œuvre	
45.1A	Petits Terrassements divers, démolition			x
45.1B	Terrassements en grande masse			x
45.1D	Forages et sondages			x
45.2A	Construction de maisons individuelles	x		
45.2B	Construction de bâtiments divers	x		
45.2C	Construction d'ouvrages d'art			x
45.2D	Travaux souterrains			x
45.2E	Réalisation de réseaux			x
45.2F	Construction de lignes électriques et de télécommunication			x
45.2J	Réalisation de couvertures par éléments		x	
45.2K	Travaux d'étanchéification		x	
45.2L	Travaux de charpente		x	
45.2N	Construction de voies ferrées			x
45.2P	Construction de chaussées routières et de sols sportifs			x
45.2R	Travaux maritimes et fluviaux			x
45.2T	Levage, montage	x		
45.2U	Autres travaux spécialisés de construction			x
45.2V	Travaux de maçonnerie générale	x		
45.3A	Travaux d'installation électrique		x	
45.3C	Travaux d'isolation		x	
45.3E	Installation d'eau et de gaz		x	
45.3F	Installation d'équipements thermiques et de climat.		x	
45.3H	Autres travaux d'installation			x
45.4A	Plâtrerie		x	
45.4C	Menuiserie bois et matières plastiques		x	
45.4D	Menuiserie métallique ; serrurerie		x	
45.4F	Revêtement des sols et des murs		x	
45.4H	Miroiterie de bâtiment ; vitrerie		x	
45.4J	Peinture		x	
45.4L	Agencement de lieux de vente		x	
45.4M	Travaux de finition non compris ailleurs		x	
45.5Z	Location avec opérateur de matériel de construction			x

tableau 2 - Taux de sondage et nombre d'entreprises interrogées selon l'activité et la taille des entreprises à l'initialisation de l'enquête (exercice 2002)

Taille / Activité principale*	0 salariés		1 à 5 salariés		6 à 9 salariés		10 à 19 salariés		20 à 49 salariés		50 salariés et plus		Total
	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Nombre
45.1A	1/70	75	1/50	108	1/10	71	1/5	122	1/1	435	1/1	99	910
45.1B	1/5	32	1/5	56	1/2	21	1/2	31	1/1	113	1/1	63	316
45.1D	1/5	9	1/5	13	1/5	7	1/2	13	1/1	18	1/1	3	63
45.2A	1/20	152	1/20	345	1/5	148	1/10	177	1/1	312	1/1	69	1 206
45.2B	1/10	110	1/10	230	1/5	72	1/10	85	1/1	606	1/1	380	1 483
45.2C	1/2	22	1/2	7	1/1	11	1/2	14	1/1	38	1/1	52	144
45.2D	1/1	3	1/1	0	1/10	1	1/1	4	1/1	10	1/1	8	26
45.2E	1/5	16	1/5	12	1/2	14	1/2	33	1/1	189	1/1	129	393
45.2F	1/2	16	1/2	17	1/2	13	1/2	36	1/1	148	1/1	127	357
45.2J	1/50	40	1/60	106	1/10	70	1/5	103	1/1	215	1/1	21	555
45.2K	1/20	23	1/20	51	1/2	43	1/2	73	1/1	75	1/1	20	285
45.2L	1/70	14	1/50	62	1/10	38	1/5	56	1/1	113	1/1	21	304
45.2N	1/1	2	1/1	6	1/1	2	1/1	4	1/1	14	1/1	11	39
45.2P	1/5	47	1/2	92	1/2	30	1/2	62	1/1	240	1/1	241	712
45.2R	1/2	17	1/2	29	1/2	5	1/2	10	1/1	7	1/1	11	79
45.2T	1/20	18	1/10	37	1/5	19	1/2	31	1/1	84	1/1	24	213
45.2U	1/10	28	1/10	50	1/5	17	1/2	34	1/1	57	1/1	41	227
45.2V	1/80	215	1/80	539	1/30	213	1/10	303	1/1	807	1/1	107	2 185
45.3A	1/70	304	1/50	334	1/10	148	1/10	216	1/1	744	1/1	349	2 100
45.3C	1/20	23	1/20	49	1/10	12	1/2	49	1/1	80	1/1	27	240
45.3E	1/70	173	1/60	243	1/10	94	1/10	115	1/1	277	1/1	49	951
45.3F	1/50	72	1/30	154	1/10	76	1/5	159	1/1	464	1/1	126	1 052
45.3H	1/5	37	1/2	86	1/2	15	1/2	10	1/1	41	1/1	17	206
45.4A	1/60	67	1/50	117	1/10	30	1/5	66	1/1	168	1/1	27	475
45.4C	1/70	156	1/60	257	1/20	98	1/10	134	1/1	382	1/1	61	1 088
45.4D	1/50	64	1/50	120	1/10	77	1/10	108	1/1	308	1/1	65	742
45.4F	1/60	82	1/60	134	1/10	52	1/5	86	1/1	169	1/1	24	547
45.4H	1/10	14	1/10	44	1/5	22	1/2	36	1/1	34	1/1	4	154
45.4J	1/70	218	1/60	281	1/20	102	1/10	179	1/1	595	1/1	147	1 522
45.4L	1/20	23	1/10	46	1/5	20	1/5	31	1/1	78	1/1	12	210
45.4M	1/60	41	1/60	67	1/10	27	1/10	26	1/1	67	1/1	6	234
45.5Z	1/2	20	1/2	31	1/2	15	1/2	27	1/1	55	1/1	11	159
<b>Total</b>		2 133		3 723		1 583		2 433		6 943		2 352	19 177

\* Se reporter au tableau 1 sur les nomenclatures pour les intitulés des codes NAF.

tableau 3 - Taux de réponse et taux de couverture selon l'activité des entreprises (exercice 2002)

Activité principale* initiale	Entreprises interrogées	dont hors champ ou cessées		Entreprises actives dans le champ		dont répondantes	Taux de réponse		Taux de couverture
		Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	
45.1A	910	39	4,3	871	95,7	447	51,3	50,9	
45.1B	316	9	2,8	307	97,2	188	61,2	81,4	
45.1D	63	4	6,3	59	93,7	28	47,5	59,9	
45.2A	1 206	144	11,9	1 062	88,1	481	45,3	50,2	
45.2B	1 483	49	3,3	1 434	96,7	841	58,6	76,5	
45.2C	144	14	9,7	130	90,3	96	73,8	69,0	
45.2D	26	3	11,5	23	88,5	21	91,3	99,1	
45.2E	393	23	5,9	370	94,1	250	67,6	78,2	
45.2F	357	6	1,7	351	98,3	238	67,8	73,5	
45.2J	555	9	1,6	546	98,4	300	54,9	40,6	
45.2K	285	21	7,4	264	92,6	125	47,3	69,7	
45.2L	304	2	0,7	302	99,3	173	57,3	55,8	
45.2N	39	1	2,6	38	97,4	28	73,7	94,3	
45.2P	712	51	7,2	661	92,8	410	62,0	80,4	
45.2R	79	4	5,1	75	94,9	45	60,0	84,3	
45.2T	213	15	7,0	198	93,0	112	56,6	59,8	
45.2U	227	11	4,8	216	95,2	110	50,9	66,9	
45.2V	2 185	106	4,9	2 079	95,1	1 033	49,7	46,8	
45.3A	2 100	98	4,7	2 002	95,3	1 045	52,2	61,4	
45.3C	240	10	4,2	230	95,8	115	50,0	42,2	
45.3E	951	32	3,4	919	96,6	403	43,9	36,2	
45.3F	1 052	21	2,0	1 031	98,0	536	52,0	59,1	
45.3H	206	14	6,8	192	93,2	92	47,9	65,8	
45.4A	475	12	2,5	463	97,5	223	48,2	43,6	
45.4C	1 088	26	2,4	1 062	97,6	508	47,8	44,8	
45.4D	742	26	3,5	716	96,5	342	47,8	46,3	
45.4F	547	26	4,8	521	95,2	252	48,4	44,3	
45.4H	154	5	3,2	149	96,8	76	51,0	48,9	
45.4J	1 522	50	3,3	1 472	96,7	820	55,7	54,3	
45.4L	210	10	4,8	200	95,2	83	41,5	45,5	
45.4M	234	16	6,8	218	93,2	79	36,2	38,7	
45.5Z	159	2	1,3	157	98,7	91	58,0	57,6	
<b>Total</b>	<b>19177</b>	<b>859</b>	<b>4,5</b>	<b>18 318</b>	<b>95,5</b>	<b>9 591</b>	<b>52,4</b>	<b>57,9</b>	

\* Se reporter au tableau 1 sur les nomenclatures pour les intitulés des codes NAF

## 2.c. Glossaire

**Achats de marchandises** : achats de marchandises destinées à être revendues en l'état.

**Achats de matières premières** : achats de produits incorporés aux constructions. Ce peut être des produits de base, comme du ciment ou des produits élaborés.

**Autres achats et charges externes** : charges autres que les achats cités ci-dessus (marchandises et matières premières) directement consommées par l'entreprise (achat de sous-traitance, prestations de personnel extérieur, redevances de crédit-bail, d'eau, d'électricité, ...).

**Autres charges d'exploitation et Autres produits d'exploitation** : charges (respectivement produits) qui ne sont pas considérés comme des éléments de consommations intermédiaires (ou de production) et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la valeur ajoutée tels que redevances pour concessions, brevets, licences, procédés ...

**Capacité d'autofinancement** : ressources de l'entreprise à l'issue de l'exercice une fois réglées toutes les charges obligatoires ou contractuelles. La capacité d'autofinancement est pour l'essentiel le bénéfice net augmenté des dotations aux amortissements et provisions.

**Cessions courantes** : montant des actifs cédés, comptabilisés à leur prix de cessions.

**Charges exceptionnelles** : charges ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Ce sont les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations et dotations aux risques et charges exceptionnels ...

**Charges financières** : intérêts, mais aussi certaines formes de frais financiers et les pertes sur créances liées à des participations ...

**Charges sociales** : toutes formes de charges liées à l'emploi (salarié ou non), autres que les salaires et traitements bruts, à savoir :

- charges de sécurité sociale et de prévoyance (URSSAF, mutuelles, caisses de retraite, ASSEDIC, autres organismes sociaux) ;
- les cotisations sociales personnelles de l'exploitant ;
- les autres charges sociales (médecine du travail, versements aux comités d'entreprise et d'établissement, versement aux autres oeuvres sociales, ...) ;
- les autres charges de personnel. Ne comprend pas les primes d'intéressement ou de participation

**Chiffre d'affaires** : montant global des ventes de marchandises et de la production vendue de biens et de services, quelle que soit l'activité à laquelle elles se réfèrent, mesuré au prix de cession, hors TVA.

**Chiffre d'affaires construction (ou BTP)** : chiffre d'affaires correspondant aux seules activités de construction, soit, par référence à la nomenclature d'activités française, aux activités de la section 45 de la NAF.

**Chiffre d'affaires construction hors sous-traitance** : chiffre d'affaires construction diminué des frais de sous-traitance de construction dans ces activités, tels qu'ils apparaissent dans le cadre répartition du chiffre d'affaires par activités.

**Consommations intermédiaires (ou consommations de l'exercice)** : correspondent au total des achats de marchandises (auxquelles on ajoute la variation de stock correspondante), des achats de matières premières (plus la variation de stock correspondante) et des autres achats et charges externes.

**Dotations aux amortissements** : flux internes qui regroupent les dotations résultant de l'étalement sur plusieurs exercices de dépenses, à savoir :

- dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- dotations aux amortissements des charges à répartir.

**Dotations aux provisions** : flux internes qui regroupent les dotations relatives à l'anticipation de dépenses prévisibles, à savoir :

- dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : stocks et en cours, créances ;
- dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation.

**Excédent brut d'exploitation** : partie de la valeur créée destinée à maintenir et développer l'outil de production, payer l'impôt sur le revenu et rémunérer les capitaux engagés, qu'il s'agisse de fonds propres ou de capitaux empruntés.

L'EBE est un indicateur des performances techniques de l'entreprise. Son approche est indépendante de la politique d'amortissement, de la politique financière et des opérations à caractère exceptionnel. C'est la première marge brute obtenue à l'issue du processus de production.

excédent brut d'exploitation
= valeur ajoutée
+ subventions d'exploitation
- impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfices)
- salaires et traitements
- charges sociales

**Immobilisations corporelles** : immobilisations corporelles des entreprises à l'exclusion des immobilisations incorporelles et financières. Elles sont comptabilisées hors taxes et sans déduction d'amortissement, soit leur valeur brute au bilan en fin d'exercice.

**Impôts taxes et versements assimilés** : ensemble des versements obligatoires effectués à l'État et aux collectivités locales à l'exception :

- de l'impôt sur les bénéfices ;
- des pénalités et amendes fiscales ;
- de la TVA et impôts assimilés.

**Impôt sur les bénéfices** : impôt sur les bénéfices des sociétés dus au titre de l'année et imposition forfaitaire annuelle des sociétés.

**Investissements corporels** : il s'agit des investissements corporels des entreprises pour lesquels on distingue :

- les investissements bruts, c'est à dire cessions non déduites ;
- les investissements nets de cessions

Les montants d'investissements publiés s'entendent hors apports. Sauf mention explicite, ce sont les investissements bruts.

**Maître d'ouvrage** : commanditaire d'un ouvrage, que l'on classe dans les tableaux selon la nomenclature « nature du client » suivante :

commande privée	commande publique
particuliers	HLM
sociétés privées	Entreprises publiques
	Administrations

**Nature de l'ouvrage** : correspond à un ouvrage de construction réalisé par les entreprises de construction et classé selon la nomenclature « nature de l'ouvrage » suivante :

Ouvrages de bâtiment	Ouvrages de génie civil
Maisons individuelles	Voies de communication
Immeubles de logement	Ouvrages de franchissement
Bâtiments non résidentiels	Réseaux
	Autres ouvrages de génie civil

**Non salariés** : recensés seulement parmi les entreprises employant moins de vingt salariés. Ce sont les chefs d'entreprises non salariés et associés ainsi que les aides familiaux.

**Participation des salariés aux résultats de l'entreprise** : ces versements effectués par les entreprises à ce titre. s'inscrivent dans un cadre législatif précis. Ce régime de participation légal peut être instauré dans une entreprise soit par accord soit par adhésion à une convention dans un accord de branche.

**Population active** : somme de l'effectif salarié et de l'effectif non salarié moyens.

**Production** : valeur des biens et des services créés par l'entreprise au cours de l'exercice. On distingue plusieurs notions de production :

- la production immobilisée est la production de l'entreprise pour compte propre, destinée à être immobilisée. Dans cette brochure, on y a fait figurer également les produits nets partiels sur opérations à long terme, à savoir les bénéfices partiels réalisés pendant l'exercice sur des travaux couvrant plusieurs exercices ;
- la production stockée est la différence entre les stocks de produits finis et d'en-cours de fin et de début d'exercice (stock final - stock initial), compte non tenu des provisions pour dépréciation. Ce solde peut être positif ou négatif. Le montant de la production stockée est calculé au coût de production ;
- la production vendue est égale au montant des facturations de biens et de services au cours de l'exercice.

Ces notions sont reliées par l'égalité comptable :

production de l'exercice
= production vendue de biens et de services
+ production stockée
+ production immobilisée

**Production nette de sous-traitance** : valeur de la production diminuée de la sous-traitance incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits fabriqués et confiée à d'autres entreprises.

**Produits exceptionnels** : produits exceptionnels sur opérations de gestion (subventions, dégrèvements...), les produits sur exercices antérieurs, le produit des cessions des éléments d'actif, les reprises sur provisions, les transferts de charges exceptionnelles.

**Produits financiers** : revenus de placement de valeurs mobilières (produits des participations, valeurs mobilières,...), reprises sur provisions et transferts de charges...

**Quote-part de résultat sur les opérations faites en commun** : dans les cas des sociétés en participation, ces comptes servent à transférer chez les co-participants les pertes ou les bénéfices de la SEP qui leur reviennent.

**Région de chantier** (localisation) : les montants correspondent aux travaux exécutés dans la région, quelle que soit la région de siège des entreprises concernées.

**Région de siège** : région d'implantation du siège social de l'entreprise. Les montants de travaux correspondants représentent les travaux exécutés par les entreprises de la région, quelle que soit la localisation des chantiers.

**Reprise sur amortissements et provisions** : différence entre les dotations effectuées au cours d'exercice antérieurs et la dépréciation économique réelle des immobilisations, les risques et charges d'exploitation, la dépréciation constatée des immobilisations, des stocks et en-cours ou des créances.

**Résultat courant avant impôt** : résultat après prise en compte du résultat d'exploitation et du résultat financier.

Résultat courant avant impôt
= résultat d'exploitation
+ quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
+ produits financiers
- charges financières

**Résultat d'exploitation** (avant charges et produits financiers) : solde des produits et charges liés au processus de production ou connexes à celui-ci.

résultat d'exploitation
= excédent brut d'exploitation
+ reprises sur amortissements et provisions
+ autres produits d'exploitation
dotations aux amortissements et provisions

**Résultat net comptable** : solde de l'ensemble des produits et charges.

résultat net comptable
= résultat courant avant impôt
+ résultat exceptionnel
- participation des salariés
- impôts sur les bénéfices

**Salaires et traitements** : rémunérations brutes du personnel, y compris celles allouées aux dirigeants, aux gérants et aux administrateurs des sociétés. Ce poste comprend aussi la rémunération du compte de l'exploitant.

**Salariés** : les nombres de salariés publiés sont les effectifs salariés moyens en équivalent temps complet. On compte une personne pour un temps complet, une demi-personne pour une personne à mi-temps, etc.

**Sous-traitance de construction** : travaux de construction confiés par une entreprise à une ou plusieurs autres entreprises.

**Subventions d'exploitation** : subventions accordées par les pouvoirs publics et destinées à couvrir en partie une charge d'exploitation ou une minoration du prix des produits. Elles sont intégrées dans les produits d'exploitation de l'exercice.

**Taille de l'entreprise** : déterminée par l'effectif salarié de l'entreprise au 31 décembre de l'année d'exercice.

**Travaux des sociétés en participation** : lorsque des travaux sont effectués en commun par plusieurs sociétés regroupées au sein d'une société en participation, chaque société mentionne sa quote-part de résultat dans le cas où les associés ont opté pour une comptabilité autonome. Dans le cas contraire, les travaux réalisés sont intégrés au compte de l'entreprise gérante de la société en participation.

**Valeur ajoutée** : mesure de la création de valeur par l'entreprise.

Mieux que le chiffre d'affaires, elle traduit la dimension de l'activité propre de l'entreprise et fait apparaître les contraintes des marchés sur lesquels se situe l'entreprise.

valeur ajoutée
= production de l'exercice
- consommations intermédiaires

**Variation de stock** (de marchandises et de matières premières) : différence (en plus ou en moins) entre les stocks de début d'exercice et les stocks de fin d'exercice, compte non tenu des provisions pour dépréciation.

## Quelques ratios

### **Valeur ajoutée / chiffre d'affaires (taux de valeur ajoutée) et**

**Valeur ajoutée / production nette de sous-traitance de BTP** : ces ratios indiquent la part de valeur créée, soit dans le chiffre d'affaires, soit dans la production diminuée des travaux confiés en sous-traitance ; ils sont caractéristiques du processus de production.

Les notions de chiffre d'affaires et de production diffèrent essentiellement par le montant de la production stockée, qui retrace principalement des travaux facturés à leur achèvement.

**Excédent brut d'exploitation / production nette de sous-traitance de BTP** : ce rapport indique la part de la production destinée à la rémunération brute du capital (avant impôts sur les sociétés et amortissements).

**Valeur ajoutée / valeur brute des immobilisations corporelles** : ce ratio est un indicateur de la contribution de l'équipement à la création de richesse par l'entreprise ; c'est donc une mesure de la productivité du capital.

### **Salaires + charges sociales / valeur ajoutée,**

### **Impôts et taxes / valeur ajoutée et**

**Excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée (taux de marge)** : ces trois taux permettent d'effectuer, au montant près des subventions d'exploitation, un « partage de la valeur ajoutée ». Ils mesurent donc la façon dont la valeur créée rémunère chacun des « facteurs de production ».

**Frais financiers / valeur ajoutée** : ce rapport indique la part de la valeur ajoutée consacrée à la rémunération des capitaux empruntés.

**Capacité d'autofinancement / valeur ajoutée** : ce ratio indique la part de valeur ajoutée contribuant au maintien et au développement de l'outil de production ou à la rémunération des capitaux propres.

**Amortissements / valeur ajoutée** : il indique la part de valeur ajoutée destinée à amortir les immobilisations.

**Résultat courant avant impôt / chiffre d'affaires + subventions d'exploitation** : ce ratio constitue une mesure de la part de la production qui reste disponible après prise en compte de tous les produits et charges courants.

**Résultat net / chiffre d'affaires + subventions d'exploitation** : ce rapport, qui peut prendre une valeur négative, mesure la part du chiffre d'affaires et des subventions venant finalement augmenter le patrimoine de l'entreprise.

**Valeur ajoutée / effectif salarié moyen** : ce ratio met en évidence l'efficacité des moyens humains utilisés et reflète la productivité de la main d'œuvre.

**Valeur brute des immobilisations corporelles / effectif salarié moyen** : ce ratio mesure l'importance du capital par unité de travail ; c'est un indicateur de l'intensité capitaliste de l'entreprise à travers ses immobilisations corporelles.

**Investissements corporels nets des cessions / effectif salarié moyen** : ce rapport mesure l'effort d'accroissement des moyens de production par unité de travail au cours de l'exercice.

Il peut présenter de fortes variations d'une année sur l'autre, le processus d'investissement étant souvent discontinu.

## 2.d. Fac-similé des questionnaires

Deux types de questionnaires sont utilisés pour l'enquête annuelle d'entreprises du secteur de la construction ; ils sont reproduits à la fin de ce chapitre.

- un questionnaire général (QG) envoyé aux entreprises de 20 (\*) salariés et plus ;
- un questionnaire simplifié (QS) envoyé aux entreprises de moins de 20 (\*) salariés ;

La principale différence entre les deux types de questionnaires porte sur la partie comptable qui est allégée dans le questionnaire simplifié.

Tous deux ont en commun trois grands groupes de questions :

- un premier groupe se rapportant aux résultats généraux, dont les variables sont communes pour une large part à toutes les enquêtes annuelles d'entreprises et plus ou moins détaillé en fonction de la taille de l'entreprise : caractéristiques de l'entreprise, modifications de structure, effectifs, données comptables, ventilation économique des dépenses... ;
- un deuxième groupe portant sur la ventilation du chiffre d'affaires et de la sous-traitance par activités, selon la nomenclature d'activités française (NAF) ; c'est cette partie du questionnaire qui permet la détermination de l'activité principale de l'entreprise (APE) ;
- une partie chantiers spécifique à l'enquête sur le secteur de la construction et identique dans tous les questionnaires.

Le cadre CHANTIERS constitue la spécificité de l'enquête sur le secteur de la construction. Dans ce cadre, l'entreprise est invitée à ventiler son chiffre d'affaires construction en fonction des critères suivants :

- région où les chantiers ont été réalisés ;
- nature du maître d'ouvrage ou du client ;
- type de l'ouvrage concerné par les travaux .

De plus le chiffre d'affaires des travaux d'amélioration-entretien de bâtiment est ventilé par région et pour les logements et les bâtiments non résidentiels.

(\*) A partir de l'enquête réalisée en 1999. Auparavant le seuil QS -QG était de 50 salariés.





DAEI  
Service Économique et  
Statistique  
Bureau SC2 - Tour Pascal B  
92055 La-Défense Cedex

SERVICE

# ENQUÊTE ANNUELLE D'ENTREPRISE 2002 - QG



## ENGAGEMENT

- Economie
- Contrepartie
- Proximité
- Fiabilité
- Confidentialité

Cinq engagements au  
service des entreprises  
et de la collectivité.  
Ses, Insee, Sessi, Scees,  
Dares.

Merci de bien vouloir retourner ce questionnaire dûment rempli  
**au plus tard un mois après réception** à l'aide de l'enveloppe jointe.  
Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse ci-dessus.

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter au sein de nos services :**  
responsable de votre dossier.

Tél :

- Fax :

Mél :

Le Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer vous remercie de votre collaboration et, pour faciliter ses rapports avec votre entreprise, vous demande d'indiquer le nom de la personne qualifiée, au sein de votre établissement, pour fournir des précisions concernant ce questionnaire.

**M, Mme, Mlle**

**Fonction**

**Tél.**

**Fax**

**Mél**

**Date**

**Signature**

Merci de bien vouloir indiquer le nom de la personne intéressée par les résultats de cette enquête au sein de votre entreprise.

**Nom**

## Partie réservée au gestionnaire

*Ne rien inscrire ci-dessous*

Ape

Ts

Gest

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

## Numéro SIREN

A rappeler dans toute correspondance



**I - COORDONNEES DE VOTRE ENTREPRISE**

A ne remplir que si les renseignements portés sur la couverture dans le cadre "Identification de l'entreprise" sont erronés.

Numéro SIREN

Nom ou raison sociale

Complément d'adresse (y compris boîte postale)

N° type et libellé de voie

Code postal et commune

Code postal cedex et bureau distributeur (cas échéant)

**II - CARACTERISTIQUES GENERALES**

Ce questionnaire se rapporte uniquement à l'entreprise juridiquement définie, à l'exclusion de toutes ses filiales.

**Votre activité principale est**

*Sinon préciser :*

**Votre catégorie juridique est**

*Sinon préciser :*

**Régime d'imposition**

*(cocher la case qui convient)*

- 11 Impôt sur les sociétés, régime normal  
 12 Impôt sur les sociétés, régime simplifié  
 21 Impôt sur le revenu, régime normal  
 22 Impôt sur le revenu, régime simplifié

*Autre régime d'imposition, préciser :*

50

**Exercice comptable**

Date de clôture du dernier exercice clos avant le 01-01-03

Durée de cet exercice (en mois)

**Consolidation**

Votre compte de résultat fait-il l'objet d'une consolidation avec d'autres unités ?

oui  non

Si oui, indiquer Raison sociale  
 les références  
 de la société mère  
 qui présente les  
 comptes consolidés

Numéro SIREN

### III - CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ (au cours de l'exercice)

#### A 70 Pas de modification au cours de l'exercice

Si l'entreprise a été concernée, au cours de l'exercice, par une des modifications de structure suivantes, merci de bien vouloir indiquer :

- la date d'effet
- la nature de la modification en cochant la case correspondante.

#### Création au cours de l'exercice

- 11 première activité
- 13 création suite à fusion
- 14 création suite à scission
- 19 autre forme de création  
(préciser)

#### Cessation au cours de l'exercice

- 21 mise en sommeil
- 22 absorption
- 23 fusion
- 24 scission avec disparition
- 25 dissolution
- 29 autre forme de cessation  
(préciser)

#### Modification au cours de l'exercice

- 31 reprise de l'activité
- 32 absorption d'une autre entreprise
- 34 scission sans disparition
- 35 apport partiel d'actifs à une autre entreprise
- 36 apport partiel d'actifs par une autre entreprise
- 37 apport partiel d'actifs reçus et donnés

#### Location-gérance au cours de l'exercice

- 42 prise en location-gérance d'un autre fonds
- 44 mise en location-gérance de votre fonds

#### Autre forme de modification

- 69 (préciser)

#### B Apports d'immobilisations corporelles reçus par votre entreprise

Raison sociale des entreprises apporteurs	Numéro SIREN	Code APE	Date de décision	Date d'effet	Montant des apports
B1					
B2					
B3					
B4					
B5					

Total des immobilisations corporelles reçues par votre entreprise (valeur d'apport)  IM1

Ce montant IM1 est à reporter dans le cadre VIII § C, Investissements corporels reçus par voie d'apports, page 8

#### C Cessions par voie d'apports d'immobilisations corporelles faites à d'autres entreprises

Raison sociale des entreprises bénéficiaires	Numéro SIREN	Code APE	Date de décision	Date d'effet	Montant des cessions
C1					
C2					
C3					
C4					
C5					

Total des immobilisations corporelles cédées par votre entreprise (valeur d'apport)  IM2

Ce montant IM2 est à reporter dans le cadre VIII B, Cessions corporelles, page 8

**A - Effectif salarié**

Personnes pour lesquelles les rémunérations sont enregistrées au compte 64.

**Répartition trimestrielle**

Effectif salarié en 2002 au :

31 mars

30 juin

30 septembre

31 décembre

**Répartition par qualification du personnel (au 30 juin)**

Apprentis

+ Ouvriers

+ ETAM  
et cadres

**Effectif salarié moyen au cours de l'exercice comptable** (en équivalent temps plein)

Le comptage est réalisé en fonction du temps de travail réel des salariés

(une personne à temps complet = 1, une personne à mi-temps = 0,5 etc.)

**B - Heures travaillées**

Nombre d'heures travaillées par le personnel ouvrier sur l'année civile 2002 heures.

(heures réellement effectuées par l'ensemble des ouvriers au cours de l'année, y compris les heures supplémentaires, non compris les heures chômées et les heures d'absence autorisée).

L'entreprise est-elle associée à une ou plusieurs sociétés en participation (SEP), dont elle n'assume pas la gérance ?

oui

1

non

9

Si l'entreprise est gérante de sociétés en participation (SEP), merci de bien vouloir indiquer :

- le nombre de SEP gérées, en comptabilité intégrée
- le nombre de SEP gérées, en comptabilité autonome

**A - Détail des charges et des produits**

Décomposition des lignes FU+FW du compte de résultat

CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES	Comptes PCG (1)	Total Exercice 2002
Sous-traitance incorporée	604 + 605	
Sous-traitance générale	611	
Personnel extérieur	621	
Redevances de crédit-bail	612	
Autres charges externes	61-611-612+62-621	
Autres achats incorporés (hors sous-traitance)	601+602+606 +(608) <sup>(2)</sup>	
<i>Dont achats non stockés de matières premières et fournitures</i>	606	

(1) Déduire les rabais, remises et ristournes (compte 609). (2) Cas où le compte 608 est utilisé par l'entreprise

Décomposition de la ligne FP du compte de résultat (cf.cadre VII, page 7).

REPRISES ET TRANSFERT DE CHARGES	Comptes PCG	Total Exercice 2001
Reprises sur amortissements et provisions (exploitation)	781	
Transfert de charges d'exploitation	791	

**D - Travaux pour le compte d'autres entreprises de construction**Effectuez-vous des travaux pour le compte d'autres entreprises de construction ?  oui 1  non 9

Quelle part de votre chiffre d'affaires ces travaux représentent-ils ?

0	0-1/3	1/3-2/3	Plus de 2/3
---	-------	---------	-------------

**B - Achats de produits énergétiques**

Veillez indiquer le montant des achats de produits énergétiques qui ont été utilisés comme combustibles <sup>(1)</sup> (à l'exclusion des produits énergétiques achetés comme matière première ou pour la revente en l'état).

<sup>(1)</sup> comptabilisés au compte 606**C - Production à l'étranger**

Si l'entreprise a vendu de la production à l'étranger, pour des montants non taxables en France, merci d'indiquer :

La production vendue à l'étranger et non taxable en France

**COMPTE DE RÉSULTAT (hors TVA)**  
relatif au dernier exercice clos avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003

Veillez joindre au questionnaire une photocopie des documents fiscaux *DGI N° 2052, 2053 et 2058-C*.  
Vous pouvez également, si vous le préférez, remplir le compte de résultat ci-dessous.

Le compte de résultat demandé ci-dessous ne comprend pas les travaux effectués à l'étranger et non taxables en France (cf. cadre VI §C, page 6). Il correspond au compte de résultat de la liasse fiscale.

Merci de joindre au questionnaire **UNE PHOTOCOPIE DES DOCUMENTS FISCAUX DGI N° 2052, 2053 et 2058-C** ou remplir ce compte.

Les montants négatifs doivent être inscrits entre crochets ou entre parenthèses.

CHARGES		DGI	Total
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		FS	
Variation de stock (marchandises)		FT	
Achats de matières et autres approvisionnements (y.c.droits de douane)		FU	
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)		FV	
Autres achats et charges		FW	
Impôts, taxes et versements assimilés		FX	
Salaires et traitements		FY	
Charges sociales		FZ	
Dotation d'exploitation	Sur immobilisations	Dotation aux amortissements	GA
		Dotation aux provisions	GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
Autres charges		GE	
<b>Total charges d'exploitation</b>		GF	
Opérations en commun : Perte supportée ou bénéfice transféré		GI	
<b>Total charges financières</b>		GU	
<b>Total charges exceptionnelles</b>		HH	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ	
Impôts sur les bénéfices		HK	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		HM	
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	

PRODUITS		DGI	Exportation	DGI	Total
Ventes de marchandises		FB		FC	
Production de biens vendus		FE		FF	
Production de services vendus		FH		FI	
<b>Chiffre d'affaires net</b>		FK		FL	
Production stockée				FM	
Production immobilisée				FN	
Subventions d'exploitation				FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				FP	
Autres produits d'exploitation				FQ	
<b>Total des produits d'exploitation</b>				FR	
Opérations en commun : Bénéfice attribué ou perte transférée				GH	
<b>Total des produits financiers</b>				GP	
<b>Total des produits exceptionnels</b>				HD	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>				HL	

**A - Compte des immobilisations (hors taxes déductibles et sans aucune déduction d'amortissement)**

Si vous ne souhaitez pas remplir ce cadre, vous pouvez joindre au questionnaire une photocopie du document fiscal DGI n° 2054. Les cases  du tableau ci-dessous indiquent les références de cet imprimé.

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (a)	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE (f)
		RÉÉVALUATIONS (b)	ACQUISITIONS, CRÉATIONS OU APPORTS (c)	VIREMENTS DE POSTE À POSTE (d)	CESSIONS À DES TIERS MISES HORS SERVICE (e)	
	<b>KA + KD</b>	<b>KB + KE</b>	<b>KC + KF</b>	<b>(1)</b>	<b>LT + LV</b>	<b>LU + LW</b>
INCORPORELLES						
	<b>LN</b>	<b>LO</b>	<b>LP</b>	<b>(2)</b>	<b>NG</b>	<b>NH</b>
CORPORELLES						

Dont immobilisations corporelles en TERRAINS

(1) Réf : DGI n° 2054 - cadre B : diminution d'immobilisations incorporelles par virement de poste à poste : total I + total II  
 (2) Réf : DGI n° 2054 - cadre B : diminution d'immobilisations corporelles par virement de poste à poste : total III

**B - Cessions corporelles**

	VALEUR BRUTE des immobilisations corporelles sorties de l'actif	PRIX RÉEL DE CESSION OU VALEUR D'APPORT
Cessions corporelles courantes		
Cessions corporelles par voie d'apports		(1)
Mises hors service		
Total des cessions corporelles case NG du tableau A Compte des immobilisations.		

(1) = IM2 : cf. cadre III.C, page 4.

**D - Contrats de crédit-bail**

Avez-vous signé des contrats de crédit-bail au cours de l'exercice ?  oui 1  non 9

Si oui, montant des contrats de crédit-bail souscrits au cours de l'exercice

**E - Achats de logiciels**

Avez-vous effectué des dépenses en logiciels au cours de l'exercice  oui 1  non 9

Si oui, montant des investissements en logiciels (compte 205)

montant des dépenses non immobilisées (charges)

**C - Investissements corporels dans le cas d'une modification de structure**

Ce tableau n'est à remplir que dans le cas où l'entreprise a déclaré une modification de structure au cours de l'exercice (cf. cadre III, page 4 Modifications de structure).

	ACQUIS OU CRÉÉS HORS APPORTS	REÇUS PAR VOIE D'APPORTS	TOTAL col. (c)-(d) du tableau A
TOTAL des investissements corporels		(2)	
DONT TERRAINS			

(2) = IM1 : cf. cadre III.B, page 4.



**B - Décomposition du chiffre d'affaires par activité (exercice 2002)***(Les tableaux B, C1, C2 et C3 peuvent être remplis sur plusieurs feuilles, au choix de l'entreprise, une feuille par agence par exemple)*

Le total de la première colonne est égal au chiffre d'affaires de l'entreprise.

La sous-traitance confiée correspond aux comptes 604 + 605, ainsi qu'au compte 611 si celui-ci inclut la sous-traitance de fabrication.

ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION		Chiffre d'affaires TOTAL	DONT sous-traitance confiée
<b>1. Préparation des sites</b>			
<b>Petits terrassements, démolition</b> : démolition, creusement de tranchées pour VRD ou canalisations urbaines, fouilles courantes, travaux préparatoires : déblaiement, remblayage, déroctage, débroussaillage...	1100		
<b>Terrassements en grande masse</b> : gros terrassement pour le bâtiment, terrassements à l'air libre préalables à la construction des voies de communication ou aux industries extractives, prestation indépendante d'artificiers...	1120		
<b>Forages et sondages</b> : sondages et forages d'essai pour les constructions, les études géophysiques ou géologiques, les passages de câbles ou de canalisations... <i>sauf puits d'eau (2360), puits de mine (1120), fondations spéciales (2360).</i>	1140		
<b>2. Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil</b>			
<b>Gros œuvre de maisons individuelles</b> : gros œuvre de maisons individuelles, maisons individuelles «clés en main», construction industrialisée de maison indiv., travaux tous corps d'état si gros œuvre plus second œuvre.	2100		
<b>Gros œuvre de bâtiments divers</b> : gros œuvre de bâtiments (sauf maisons indiv. et ouvrages industriels lourds), mobilier urbain, travaux tous corps d'état si gros œuvre plus second œuvre <i>hors maisons individuelles.</i>	2120		
<b>Construction d'ouvrages d'art</b> : ponts, viaducs, centrales (nucléaires, électriques...), ouvr. industriels lourds, réservoirs, cuves, déchetteries, stations d'épuration, bassins de natation.	2140		
<b>Travaux souterrains</b> : creusement de tunnels, travaux souterrains de tous types, y compris les opérations annexes de consolidation des sols et de soutènement.	2160		
<b>Réseaux, canalisations</b> : réseaux d'adduction ou d'évacuation des eaux, de transport de gaz, de produits pétroliers... <i>sauf constr. aqueduc (2320), raccordement aux réseaux publics (2380), épuration des eaux (hors constr.).</i>	2180		
<b>Construction de lignes électriques et de télécommunication</b> : lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, lignes de réseaux de telecom., lignes d'aliment. pour voies ferrées (catenaires, rails électriques...) <i>sauf électricité dans bât. (3100) et éclairage public (3180).</i>	2200		
<b>Réalisation de couvertures par éléments</b> : couvertures en tous matériaux, évacuation des eaux de pluie, bardage, gouttières... <i>sauf toitures-terrasses (2100 ou 2120), étanchéité sur toitures (2240).</i>	2220		
<b>Travaux d'étanchéification</b> : tous travaux d'étanchéification : toitures, terrasses, façades, piscines, ouvrages enterrés, ouvrages d'art...	2240		
<b>Travaux de charpente</b> : travaux divers de charpente, montage de charpentes préfabriquées en bois, <i>sauf montage de charpentes métalliques (2340), traitement chimique à façon des charpentes (hors fabrication industrielle).</i>	2260		
<b>Construction de voies ferrées</b> : ballast, rails, aiguillages, croisements, signalisation, systèmes de commande et de sécurité... <i>sauf lignes électriques pour voies ferrées (2200), terrassements préalables (1120).</i>	2280		
<b>Construction de chaussées routières et sols sportifs</b> : chaussées routières, pistes d'avion, pistes cyclables, signalisation verticale, marquage au sol, sols sportifs et récréatifs... <i>sauf terrassements préalables (1120), bât. ou equip. sportifs (2120 ou 2140).</i>	2300		
<b>Travaux maritimes et fluviaux</b> : ports, barrages, aqueducs, digues, canaux, écluses, piles de ponts, dragage, câbles sous-marins, travaux sous-marins par scaphandriers, curage des fosses, aménagement des berges, faucardage...	2320		
<b>Levage, montage, échafaudages</b> : montage et démontage d'échafaudages, d'ossatures métalliques, de murs-rideaux, travaux de bardage en tous matériaux complexes (bâtiments industriels)...	2340		
<b>Autres travaux spécialisés de construction</b> : fondations spéciales importantes, ossatures en béton complexes, fumisterie industrielle, cheminées décoratives, fontaines, puits d'eau, chambres froides, chambres fortes, trav. acrobatiques, trav. funéraires, défilage... <i>sauf forages d'essai (1140), puits de mine (1120).</i>	2360		
<b>Travaux de maçonnerie générale</b> : travaux courants de maçonnerie et de béton armé, raccordement des bâtiments aux réseaux publics (VRD), ravalement au mortier, murs et clôtures en maçonnerie, purge de pierre, sciage au sol...	2380		

<b>3 Travaux d'installation</b>	<b>Installation électrique des bâtiments</b> : install. électrique toutes tensions dans les logements et les bât. non résidentiels, groupes électrogènes, install. de télécommunication, alarmes, ascenseurs, antennes, paratonnerres...	3100		
<b>Travaux d'isolation</b>	: isolation thermique, acoustique, antivibratile, isolation de canalisations de chauffage ou de réfrigération, isolation des chambres froides et entrepôts frigorifiques...	3120		
<b>Travaux de plomberie</b>	: réseaux de distribution de l'eau et du gaz, travaux de plomberie, appareils sanitaires fixes, fosses septiques, drains, capteurs solaires, réseaux de lutte contre le feu (y compris RIA)...	3140		
<b>Installation et maintenance d'équipements thermiques</b>	: systèmes de chauffage ou de climatisation, de ventilation mécanique contrôlée, d'air conditionné... <i>sauf chauffage élect. (3100), fumisterie Indust. (2360), systèmes à caractère industriel hors constr.</i>	3160		
<b>Autres travaux d'installation</b>	: éclairage et signalisation de la voie publique, des ports et aéroports, enseignes lumineuses ou non, clôtures, piquets, stores et bannes, rideaux, bâches...	3180		
<b>4 Travaux de finition</b>				
<b>Plâtrerie</b>	: enduits à base de plâtre (intérieurs ou extérieurs), cloisons sèches et faux plafonds en plâtre, plaques de placoplâtre, staff, stuc, béton de fibre...	4100		
<b>Menuiserie bois et matières plastiques</b>	(non compris, fabrication industrielle) : menuiserie extérieure et intérieure en bois ou en matières plastiques (PVC), fermetures de bât., volets, portes, portails, fenêtres, persiennes, placards, cloisons, parquets, pose de trisette, escaliers, décoration... <i>sauf menuiserie métallique ainsi qu' aluminium (4140) et parquet collé/flottant (4160).</i>	4120		
<b>Menuiserie métallique</b>	(non compris, fabrication industrielle), y compris aluminium, <b>serrurerie</b> : blindage de portes, portes coupe-feu, faux plafonds sur structure métallique, cloisons aluminium mobiles, volets, fenêtres, vérandas, serres, serrures... <i>sauf ferronnerie décorative intérieure (4240).</i>	4140		
<b>Revêtement des sols et des murs</b>	: pose de carrelages, habillage décoratif des façades extérieures, revêtements maçonnés <i>sauf ravalement (2380 ou 4200 ou 4240)</i> , revêtements intérieurs : parquets collés ou flottants, moquettes, papier peint <i>sauf peinture (4200).</i>	4160		
<b>Miroiterie de bâtiment, vitrerie</b>	: pose de verre et de glace de toutes natures, vitrines, film solaire, éclairage zénithal... <i>sauf installation de fenêtres (4120 ou 4140), vérandas et serres (4140).</i>	4180		
<b>Peinture</b>	: peinture intérieure décorative, peinture extérieure de protection (ravalement), peinture sur ossatures métalliques, sur coques de navires... <i>sauf marquage au sol (2300).</i>	4200		
<b>Agencement de lieux de vente</b>	: installation de magasins, de surfaces commerciales ou d'exposition, faisant l'objet d'un marché unique.	4220		
<b>Autres travaux de finition</b>	: remise en état des lieux après travaux, nettoyage des façades par lavage haute pression ou sablage, ferronnerie décorative, installation de piscines résidentielles...	4240		
<b>5 Location avec opérateur</b>				
<b>Location avec opérateur de matériel de construction</b>	: location avec opérateur de matériel de construction ou de démolition, y compris grues mobiles... <i>sauf montage d'échafaudages (2340) et location de matériel sans opérateur (hors constr.).</i>	5100		
<b>TOTAL du chiffre d'affaires des activités de CONSTRUCTION</b>	9000			

ACTIVITÉS HORS CONSTRUCTION (PRÉCISER)

--	--	--	--

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	(a) >		
---------------------------------	-------	--	--

(Les tableaux B, C1, C2 et C3 peuvent être remplis sur plusieurs feuilles, au choix de l'entreprise, une feuille par agence par exemple)

La nomenclature des régions, TOM et étranger, figure en dernière page de ce questionnaire. Indiquer le code région dans chaque colonne intitulée "Région".

Montant du chiffre d'affaires, hors taxes (y compris sous-traitance confiée).

MAÎTRE D'OUVRAGE	OUVRAGE DE BÂTIMENT	TOTAL	00	Région	Région	Région	Région	Région
<b>C.1 - Ensemble des ouvrages de bâtiments (y compris travaux sur ouvrages existants)</b>								
<b>1. Particuliers</b> y compris entrepreneurs individuels : agriculteur, artisan, commerçant, profession libérale...	Maisons individuelles (y compris lotissements)	1111						
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	1112						
	Autres bâtiments	1130						
<b>2. HLM</b> (organismes et sociétés)	Maisons individuelles (y compris lotissements)	2111						
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	2112						
	Autres bâtiments	2130						
<b>3. Entreprises publiques</b> EDF, GDF, SNCF, RATP sociétés d'économie mixte, ports autonomes, etc.	Maisons individuelles (y compris lotissements)	3111						
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	3112						
	Autres bâtiments	3130						
<b>4. Autres sociétés</b> (hors HLM et entreprises publiques)	Maisons individuelles (y compris lotissements)	4111						
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	4112						
	Autres bâtiments	4130						
<b>5. Administrations</b> (État, collectivités locales, regroupements de collectivités locales, régies municipales...)	Maisons individuelles (y compris lotissements)	5111						
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	5112						
	Autres bâtiments	5130						
<b>Total (facultatif)</b>								
<b>C.2 - dont travaux effectués sur ouvrages de bâtiments existants (tous travaux qui ne sont pas occasionnés par la création d'une surface nouvelle)</b>								
Chiffre d'affaires réalisé sur des logements existants (maisons individuelles et immeubles de logements)	6100							
Chiffre d'affaires sur d'autres bâtiments existants	6200							

MAÎTRE D'OUVRAGE	DESTINATION DES TRAVAUX	TOTAL 00	Région	Région	Région	Région	Région	
<b>C.3 - Ensemble des ouvrages de génie civil (y compris travaux sur ouvrages existants)</b>								
<b>1. Particuliers</b> y compris entrepreneurs individuels : agriculteur, artisan, commerçant, profession libérale...	Ensemble des ouvrages	1260						
	<b>2. HLM</b> (organismes et sociétés)							
	<b>3. Entreprises publiques</b> EDF, GDF, SNCF, RATP, sociétés d'économie mixte, ports autonomes, etc.	Voies de communication : autoroutes, routes, pistes, voies ferrées...	3210					
		Ouvrages de franchissement (pont, tunnel) et ouvrages hydrauliques (port, barrage...)	3220					
		Réseaux : eau, gaz, pétrole... (fluides), électricité, télécom, station épuration...	3230					
Ouvrages complexes sur site industriel (centrales électriques, industrie lourde...)		3240						
Ouvrages à usage sportif ou récréatif (stades, terrains de sport...)		3250						
<b>4. Autres sociétés</b> (hors HLM et entreprises publiques)	Voies de communication : autoroutes, routes, pistes, voies ferrées...	4210						
	Ouvrages de franchissement (pont, tunnel) et ouvrages hydrauliques (port, barrage...)	4220						
	Réseaux : eau, gaz, pétrole... (fluides), électricité, télécom, station épuration...	4230						
	Ouvrages complexes sur site industriel (centrales électriques, industrie lourde...)	4240						
	Ouvrages à usage sportif ou récréatif (stades, terrains de sport...)	4250						
<b>5. Administrations</b> (État, collectivités locales, regroupements de collectivités locales, régions municipales...)	Voies de communication : autoroutes, routes, pistes, voies ferrées...	5210						
	Ouvrages de franchissement (pont, tunnel) et ouvrages hydrauliques (port, barrage...)	5220						
	Réseaux : eau, gaz, pétrole... (fluides), électricité, télécom, station épuration...	5230						
	Ouvrages complexes sur site industriel (centrales électriques, industrie lourde...)	5240						
	Ouvrages à usage sportif ou récréatif (stades, terrains de sport...)	5250						
<b>TOTAL (facultatif)</b>								

**NOMENCLATURE DES REGIONS, DOM, TOM ET ETRANGER**

Région	Nom de la région	Dépt	Nom du département
11	Ile-de-France	75	Paris
		77	Seine-et-Marne
		78	Yvelines
		91	Essonne
		92	Hauts-de-Seine
		93	Seine-Saint-Denis
		94	Val-de-Marne
21	Champagne-Ardenne	08	Ardennes
		10	Aube
		51	Marne
		52	Haute-Marne
22	Picardie	02	Aisne
		60	Oise
		80	Somme
23	Haute-Normandie	27	Eure
		76	Seine-Maritime
24	Centre	18	Cher
		28	Eure-et-Loir
		36	Indre
		37	Indre-et-Loire
		41	Loir-et-Cher
25	Basse-Normandie	14	Calvados
		50	Manche
		61	Orne
26	Bourgogne	21	Côte-d'Or
		58	Nièvre
		71	Saône-et-Loire
		89	Yonne
31	Nord - Pas-de-Calais	59	Nord
		62	Pas-de-Calais
41	Lorraine	54	Meurthe-et-Moselle
		55	Meuse
		57	Moselle
		88	Vosges
42	Alsace	67	Bas-Rhin
		68	Haut-Rhin
43	Franche-Comté	25	Doubs
		39	Jura
		70	Haute-Saône
		90	Territoire-de-Belfort
52	Pays de la Loire	44	Loire-Atlantique
		49	Maine-et-Loire
		53	Mayenne
		72	Sarthe
		85	Vendée
53	Bretagne	22	Côte-d'Armor
		29	Finistère
		35	Ile-et-Vilaine
		56	Morbihan

Région	Nom de la région	Dépt	Nom du département
54	Poitou-Charentes	16	Charente
		17	Charente-Maritime
		79	Deux-Sèvres
		86	Vienne
72	Aquitaine	24	Dordogne
		33	Gironde
		40	Landes
		47	Lot-et-Garonne
		64	Pyrénées-Atlantiques
73	Midi-Pyrénées	09	Ariège
		12	Aveyron
		31	Haute-Garonne
		32	Gers
		46	Lot
		65	Hautes-Pyrénées
		81	Tarn
82	Tarn-et-Garonne		
74	Limousin	19	Corrèze
		23	Creuse
		87	Haute-Vienne
82	Rhône-Alpes	01	Ain
		07	Ardèche
		26	Drôme
		38	Isère
		42	Loire
		69	Rhône
		73	Savoie
		74	Haute-Savoie
83	Auvergne	03	Allier
		15	Cantal
		43	Haute-Loire
		63	Puy-de-Dôme
91	Languedoc-Roussillon	11	Aude
		30	Gard
		34	Hérault
		48	Lozère
		66	Pyrénées-Orientales
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	04	Alpes-de-Haute-Provence
		05	Hauts-Alpes
		06	Alpes-Maritimes
		13	Bouches-du-Rhône
		83	Var
84	Vaucluse		
94	Corse	2A	Corse-du-Sud
		2B	Haute-Corse
01		971	Guadeloupe
02		972	Martinique
03		973	Guyane
04		974	Réunion
99	TOM, étranger		Hors métropole



DAEI  
Service Économique et  
Statistique  
Bureau SC2 - Tour Pascal B  
92055 La-Défense Cedex

SERVICE

# ENQUÊTE ANNUELLE D'ENTREPRISE 2002 - QS



## ENGAGEMENT

- Economie
- Contrepartie
- Proximité
- Fiabilité
- Confidentialité

Cinq engagements au  
service des entreprises  
et de la collectivité.  
Ses, Insee, Sessi, Scees  
Dares.

Merci de bien vouloir retourner ce questionnaire dûment rempli  
**au plus tard un mois après réception** à l'aide de l'enveloppe jointe.  
Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse ci-dessus.  
**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter au sein de nos  
services :**  
responsable de votre dossier.

Tél :

- Fax :

Mél :

Le Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme  
et de la Mer vous remercie de votre collaboration et, pour faciliter ses  
rapports avec votre entreprise, vous demande d'indiquer le nom de la  
personne qualifiée, au sein de votre établissement, pour fournir des  
précisions concernant ce questionnaire.

**M, Mme, Mlle**

**Fonction**

**Tél.**

**Fax**

**Mél**

**Date**

**Signature**

Merci de bien vouloir indiquer le nom de la personne intéressée par les  
résultats de cette enquête au sein de votre entreprise.

**Nom**

## Partie réservée au gestionnaire

Ne rien inscrire ci-dessous

Ape

Ts

Gest

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

## Numéro SIREN

A rappeler dans toute correspondance

Visa n° 2003A029EQ du Ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer et du Ministre chargé de l'Économie valable pour  
l'année 2003.



**I - COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE**

A ne remplir que si les renseignements portés sur la couverture dans le cadre "Identification de l'entreprise" sont erronés.

Numéro SIREN

Nom ou raison sociale

Complément d'adresse (y compris boîte postale)

N° type et libellé de voie

Code postal et commune

Code postal cedex et bureau distributeur (cas échéant)

**II - CARACTERISTIQUES GENERALES**

Ce questionnaire se rapporte uniquement à l'entreprise juridiquement définie, à l'exclusion de toutes ses filiales.

**Votre activité principale est**

Si non préciser :

**Votre catégorie juridique est**

Si non préciser :

**Régime d'imposition**

(cocher la case qui convient)

- 11 Impôt sur les sociétés, régime normal
- 12 Impôt sur les sociétés, régime simplifié
- 21 Impôt sur le revenu, régime normal
- 22 Impôt sur le revenu, régime simplifié
- 24 Impôt sur le revenu, micro-entreprises

Autre régime d'imposition, préciser :

50

**Exercice comptable**

Date de clôture du dernier exercice clos avant le 01-01-03

Durée de cet exercice (en mois)



### III - CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ (au cours de l'exercice)

#### 70 Pas de modification au cours de l'exercice

Si l'entreprise a été concernée, au cours de l'exercice, par une des modifications de structure suivantes, merci de bien vouloir indiquer :

- la date d'effet

- la nature de la modification en cochant la case correspondante.

#### Création au cours de l'exercice

- 11 première activité  
 13 création suite à fusion  
 14 création suite à scission  
 19 autre forme de création  
(préciser)

#### Cessation au cours de l'exercice

- 21 mise en sommeil  
 22 absorption  
 23 fusion  
 24 scission avec disparition  
 25 dissolution  
 29 autre forme de cessation  
(préciser)

#### Modification au cours de l'exercice

- 31 reprise de l'activité  
 32 absorption d'une autre entreprise  
 34 scission sans disparition  
 35 apport partiel d'actifs à une autre entreprise  
 36 apport partiel d'actifs par une autre entreprise  
 37 apport partiel d'actifs reçus et donnés

#### Location-gérance au cours de l'exercice

- 42 prise en location-gérance d'un autre fonds  
 44 mise en location-gérance de votre fonds

#### Autre forme de modification

- 69 (préciser)

### IV - EMPLOI

#### A - Effectif salarié

Personnes pour lesquelles les rémunérations sont enregistrées au compte 64.

#### Répartition trimestrielle

Effectif salarié en 2002 au :

31 mars

30 juin

30 septembre

31 décembre

#### Répartition par qualification du personnel (au 30 juin)

Apprentis  
+ Ouvriers  
+ ETAM  
et cadres

#### Effectif salarié moyen au cours de l'exercice comptable (en équivalent temps plein)

Le comptage est réalisé en fonction du temps de travail réel des salariés  
(une personne à temps complet = 1, une personne à mi-temps = 0,5 etc.)

#### B - Effectif non salarié moyen au cours de l'exercice comptable

Entrepreneurs individuels, aides familiaux, propriétaires et associés... (sont exclus le personnel intérimaire, le personnel prêté ou détaché)

#### C - Heures travaillées

Nombre d'heures travaillées par le personnel ouvrier sur l'année civile 2002 heures.

(heures réellement effectuées par l'ensemble des ouvriers au cours de l'année, y compris les heures supplémentaires, non compris les heures chômées et les heures d'absence autorisée.)

**V - PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT (hors TVA) relatif au dernier exercice clos avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003**

Confiez-vous des travaux en sous-traitance à d'autres entreprises ? **oui** 1 **non** 9

Si oui, indiquez le montant (poste YT du document DGI) :

Veillez joindre au questionnaire une photocopie des documents fiscaux DGI N° 2052, 2053 et 2058-C, pour le régime normal, ou 2033-B et 2033-C pour le régime simplifié ou reporter les montants dans les cadres ci-dessous. Les montants négatifs doivent être inscrits entre crochets ou entre parenthèses.

		Exportation	Réf. DGI (1)	Réf. DGI (2)	Total exercice 2002
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Chiffre d'affaires net	FK	FL	210+214+218	
	Production stockée		FM	222	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Variation de stock (marchandises et matières premières)		FT+FV	236+240	
	Total des achats et charges externes		FS+FU+FW	234+238+242	
	Salaires et traitements		FY	250	
	Charges sociales		FZ	252	

Effectuez-vous des travaux pour le compte d'autres entreprises de construction ? **oui** 1 **non** 9

Quelle part de votre chiffre d'affaires ces travaux représentent-ils ?

0   
  0-1/3   
  1/3-2/3   
  Plus de 2/3

**VI - INVESTISSEMENTS ET CESSIONS du dernier exercice clos avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003**

**A - Investissements corporels de l'exercice**

Avez-vous effectué des investissements au cours de l'exercice ? **oui** 1 **non** 9

Si oui, montant total des investissements de l'exercice  
(ligne LP de l'imprimé fiscal DGI n° 2054)

**B - Cessions corporelles de l'exercice**

Prix réel de cession : cessions corporelles courantes

**C - Contrats de crédit-bail**

Avez-vous signé des contrats de crédit-bail au cours de l'exercice ? **oui** 1 **non** 9

Si oui, merci de nous indiquer le montant des contrats de crédit-bail souscrits au cours de l'exercice



L'activité de construction (ou BTP) se décompose en travaux sur ouvrages de bâtiment ou travaux sur ouvrages de génie civil (ou travaux publics).  
Le chiffre d'affaires des activités de construction correspond aux lignes 1100 à 5100 de la décomposition du chiffre d'affaires par activité pages 8 et 9.

**A - Caractéristiques globales (activité de construction)**

**Ouvrages**

Sur quel type d'ouvrage les travaux effectués sur l'exercice ont-ils été réalisés ?

- Ouvrages de bâtiment % → Réalisez-vous vos travaux de bâtiment exclusivement sur des ouvrages neufs ?
  - Ouvrages de génie civil %
  - TOTAL 100 %
- oui**    1     **non**    9

Travaux réalisés :	Ouvrages neufs	Ouvrages existants	Total
- sur des logements			100 %
- sur d'autres bâtiments			100 %

**Maîtres d'ouvrage**

Pourriez-vous donner, même de façon approximative, la répartition de votre clientèle (en pourcentage du chiffre d'affaires) sur cet exercice ?

- Particuliers 1 % (ménages et entrepreneurs individuels : agriculteur, artisan, commerçant, profession libérale, etc.)
- HLM 2 % (organismes et sociétés)
- Entreprises publiques 3 % (EDF, GDF, SNCF, RATP, sociétés d'économie mixte, ports autonomes, etc.)
- Autres sociétés 4 % (hors HLM et entreprises publiques)
- Administrations 5 % (État, collectivités locales, regroupements de collectivités locales, régies municipales, etc.)
- TOTAL 100 % du chiffre d'affaires (activités de construction)

**Localisation de chantiers par région**

La nomenclature des régions figure en dernière page de ce questionnaire (les travaux effectués dans les TOM et à l'étranger sont à codifier "99").

Pourriez-vous indiquer les principales régions où s'exerce votre activité ? (à l'exception des chantiers à l'étranger non taxables en France)

- Région principale d'activité Code 1 Nom de la région %  
(exemple:24) (exemple : Centre)
- Autres régions d'activité 2 Nom de la région %
- 3 Nom de la région %
- 4 Nom de la région %
- 5 Nom de la région %

**B - Décomposition du chiffre d'affaires par activité (exercice 2002)***(Les tableaux B, C1, C2 et C3 peuvent être remplis sur plusieurs feuilles, au choix de l'entreprise, une feuille par agence par exemple)*

Le total de la première colonne est égal au chiffre d'affaires de l'entreprise.

La sous-traitance confiée correspond aux comptes 604 + 605, ainsi qu'au compte 611 si celui-ci inclut la sous-traitance de fabrication.

ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION		Chiffre d'affaires TOTAL	DONT sous-traitance confiée
<b>1. Préparation des sites</b>			
<b>Petits terrassements, démolition</b> : démolition, creusement de tranchées pour VRD ou canalisations urbaines, fouilles courantes, travaux préparatoires : déblaiement, remblayage, déroctage, débroussaillage...	1100		
<b>Terrassements en grande masse</b> : gros terrassement pour le bâtiment, terrassements à l'air libre préalable à la construction des voies de communication ou aux industries extractives, prestation indépendante d'artificiers...	1120		
<b>Forages et sondages</b> : sondages et forages d'essai pour les constructions, les études géophysiques ou géologiques, les passages de câbles ou de canalisations... <i>sauf puits d'eau (2360), puits de mine (1120), fondations spéciales (2360).</i>	1140		
<b>2. Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil</b>			
<b>Gros œuvre de maisons individuelles</b> : gros œuvre de maisons individuelles, maisons individuelles «clés en main», construction industrialisée de maison indiv., travaux tous corps d'état si gros œuvre plus second œuvre.	2100		
<b>Gros œuvre de bâtiments divers</b> : gros œuvre de bâtiments (sauf maisons indiv. et ouvrages industriels lourds), mobilier urbain, travaux tous corps d'état si gros œuvre plus second œuvre <i>hors maisons individuelles.</i>	2120		
<b>Construction d'ouvrages d'art</b> : ponts, viaducs, centrales (nucléaires, électriques...), ouvr. Industriels lourds, réservoirs, cuves, déchetteries, stations d'épuration, bassins de natation.	2140		
<b>Travaux souterrains</b> : creusement de tunnels, travaux souterrains de tous types, y compris les opérations annexes de consolidation des sols et de soutènement.	2160		
<b>Réseaux, canalisations</b> : réseaux d'adduction ou d'évacuation des eaux, de transport de gaz, de produits pétroliers... <i>sauf constr. aqueduc (2320), raccordement aux réseaux publics (2380), épuration des eaux (hors constr.).</i>	2180		
<b>Construction de lignes électriques et de télécommunication</b> : lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, lignes de réseaux de télécom., lignes d'aliment. pour voies ferrées (caténares, rails électriques...) <i>sauf électricité dans bât. (3100) et éclairage public (3180).</i>	2200		
<b>Réalisation de couvertures par éléments</b> : couvertures en tous matériaux, évacuation des eaux de pluie, bardage, gouttières... <i>sauf toitures-terrasses (2100 ou 2120), étanchéité sur toitures (2240).</i>	2220		
<b>Travaux d'étanchéification</b> : tous travaux d'étanchéification : toitures, terrasses, façades, piscines, ouvrages enterrés, ouvrages d'art...	2240		
<b>Travaux de charpente</b> : travaux divers de charpente, montage de charpentes préfabriquées en bois, <i>sauf montage de charpentes métalliques (2340), traitement chimique à façon des charpentes (hors fabrication industrielle).</i>	2260		
<b>Construction de voies ferrées</b> : ballast, rails, aiguillages, croisements, signalisation, systèmes de commande et de sécurité... <i>sauf lignes électriques pour voies ferrées (2200), terrassements préalables (1120).</i>	2280		
<b>Construction de chaussées routières et sols sportifs</b> : chaussées routières, pistes d'avion, pistes cyclables, signalisation verticale, marquage au sol, sols sportifs et récréatifs... <i>sauf terrassements préalables (1120), bât. ou équip. sportifs (2120 ou 2140).</i>	2300		
<b>Travaux maritimes et fluviaux</b> : ports, barrages, aqueducs, digues, canaux, écluses, piles de ponts, dragage, câbles sous-mans, travaux sous-marins par scaphandriers, curage des fossés, aménagement des berges, faucardage...	2320		
<b>Levage, montage, échafaudages</b> : montage et démontage d'échafaudages, d'ossatures métalliques, de murs-niveaux, travaux de bardage en tous matériaux complexes (bâtiments industriels)...	2340		
<b>Autres travaux spécialisés de construction</b> : fondations spéciales importantes, ossatures en béton complexes, fumisterie industrielle, cheminées décoratives, fontaines, puits d'eau, chambres froides, chambres fortes, trav. acrobatiques, trav. funéraires, déflocage... <i>sauf forages d'essai (1140), puits de mine (1120).</i>	2360		
<b>Travaux de maçonnerie générale</b> : travaux courants de maçonnerie et de béton armé, raccordement des bâtiments aux réseaux publics (VRD), ravalement au mortier, murs et clôtures en maçonnerie, purge de pierre, sciage au sol...	2380		

<b>3. Travaux d'installation</b>			
<b>Installation électrique des bâtiments</b> : install. électrique toutes tensions dans les logements et les bât. non résidentiels, groupes électrogènes, install. de télécommunication, alarmes, ascenseurs, antennes, paratonnerres...	3100		
<b>Travaux d'isolation</b> : isolation thermique, acoustique, antivibratile, isolation de canalisations de chauffage ou de réfrigération, isolation des chambres froides et entrepôts frigorifiques...	3120		
<b>Travaux de plomberie</b> : réseaux de distribution de l'eau et du gaz, travaux de plomberie, appareils sanitaires fixes, fosses septiques, drains, capteurs solaires, réseaux de lutte contre le feu (y compris RIA)...	3140		
<b>Installation et maintenance d'équipements thermiques</b> : systèmes de chauffage ou de climatisation, de ventilation mécanique contrôlée, d'air conditionné... <i>sauf chauffage élect. (3100), fumisterie indust. (2360), systèmes à caractère industriel hors constr.</i>	3160		
<b>Autres travaux d'installation</b> : éclairage et signalisation de la voie publique, des ports et aéroports, enseignes lumineuses ou non, clôtures, piquets, stores et bannes, rideaux, bâches...	3180		
<b>4. Travaux de finition</b>			
<b>Plâtrerie</b> : enduits à base de plâtre (intérieurs ou extérieurs), cloisons sèches et faux plafonds en plâtre, plaques de plâcoplâtre, staff, stuc, béton de fibre...	4100		
<b>Menuiserie bois et matières plastiques</b> (non compris fabrication industrielle) : menuiserie extérieure et intérieure en bois ou en matières plastiques (PVC), fermetures de bât., volets, portes, portails, fenêtres, persiennes, placards, cloisons, parquets, pose de frisée, escaliers, décoration... <i>sauf menuiserie métallique ainsi qu' aluminium (4140) et parquet collé/flottant (4160).</i>	4120		
<b>Menuiserie métallique</b> (non compris fabrication industrielle), y compris aluminium, <b>serrurerie</b> : blindage de portes, portes coupe-feu, faux plafonds sur structure métallique, cloisons aluminium mobiles, volets, fenêtres, vérandas, serres, serrures... <i>sauf ferronnerie décorative intérieure (4240).</i>	4140		
<b>Revêtement des sols et des murs</b> : pose de carrelages, habillage décoratif des façades extérieures, revêtements maçonnés <i>sauf ravalement (2380 ou 4200 ou 4240)</i> , revêtements intérieurs : parquets collés ou flottants, moquettes, papier peint <i>sauf peinture (4200).</i>	4160		
<b>Miroiterie de bâtiment, vitrerie</b> : pose de verre et de glace de toutes natures, vitrines, film solaire, éclairage zénithal... <i>sauf installation de fenêtres (4120 ou 4140), vérandas et serres (4140).</i>	4180		
<b>Peinture</b> : peinture intérieure décorative, peinture extérieure de protection (ravalement), peinture sur ossatures métalliques, sur coques de navires... <i>sauf marquage au sol (2300).</i>	4200		
<b>Agencement de lieux de vente</b> : installation de magasins, de surfaces commerciales ou d'exposition, faisant l'objet d'un marché unique.	4220		
<b>Autres travaux de finition</b> : remise en état des lieux après travaux, nettoyage des façades par lavage haute pression ou sablage, ferronnerie décorative, installation de piscines résidentielles...	4240		
<b>5. Location avec opérateur</b>			
<b>Location avec opérateur de matériel de construction</b> : location avec opérateur de matériel de construction ou de démolition, y compris grues mobiles... <i>sauf montage d'échafaudages (2340) et location de matériel sans opérateur (hors constr.).</i>	5100		
<b>TOTAL du chiffre d'affaires des activités de CONSTRUCTION</b>	9000		

**ACTIVITÉS HORS CONSTRUCTION (PRÉCISER)**

--	--	--	--

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL = case (a) du cadre V des principaux postes du compte de résultat, page 6. (a) >

(Les tableaux B, C1, C2 et C3 peuvent être remplis sur plusieurs feuilles, au choix de l'entreprise, une feuille par agence par exemple)

La nomenclature des régions, TOM et étranger, figure en dernière page de ce questionnaire. Indiquer le code région dans chaque colonne intitulée "Région".

Montant du chiffre d'affaires, hors taxes (y compris sous-traitance confiée).

MAÎTRE D'OUVRAGE	OUVRAGE DE BÂTIMENT	TOTAL 00	Région	Région	Région	Région	Région
<b>C.1 - Ensemble des ouvrages de bâtiments (y compris travaux sur ouvrages existants)</b>							
1. Particuliers y compris entrepreneurs individuels : agenciateur, artisan, commerçant, profession libérale...	Maisons individuelles (y compris lotissements)	1111					
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	1112					
	Autres bâtiments	1130					
2. HLM (organismes et sociétés)	Maisons individuelles (y compris lotissements)	2111					
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	2112					
	Autres bâtiments	2130					
3. Entreprises publiques EDF, GDF, SNCF, RATP, sociétés d'économie mixte, ports autonomes, etc.	Maisons individuelles (y compris lotissements)	3111					
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	3112					
	Autres bâtiments	3130					
4. Autres sociétés (hors HLM et entreprises publiques)	Maisons individuelles (y compris lotissements)	4111					
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	4112					
	Autres bâtiments	4130					
5. Administrations (État, collectivités locales, regroupements de collectivités locales, régies municipales...)	Maisons individuelles (y compris lotissements)	5111					
	Immeubles de logements (y compris hébergement)	5112					
	Autres bâtiments	5130					
<b>Total (facultatif)</b>							
<b>C.2 - dont travaux effectués sur ouvrages de bâtiments existants (tous travaux qui ne sont pas occasionnés par la création d'une surface nouvelle)</b>							
Chiffre d'affaires réalisé sur des logements existants (maisons individuelles et immeubles de logements)	6100						
Chiffre d'affaires sur d'autres bâtiments existants	6200						

La nomenclature des régions, TOM et étranger, figure en dernière page de ce questionnaire. Indiquez le code région dans chaque colonne intitulée "Région".  
 Montant du chiffre d'affaires, hors taxes (y compris sous-traitance confiée)

MAÎTRE D'OUVRAGE	DESTINATION DES TRAVAUX	TOTAL 00	Région	Région	Région	Région	Région	
<b>C.3 - Ensemble des ouvrages de génie civil (y compris travaux sur ouvrages existants)</b>								
<b>1. Particuliers</b> y compris entrepreneurs individuels : agriculteur, artisan, commerçant, profession libérale...	Ensemble des ouvrages	1260						
	<b>2. HLM</b> (organismes et sociétés)	Ensemble des ouvrages	2260					
	<b>3. Entreprises publiques</b> EDF, GDF, SNCF, RATP sociétés d'économie mixte, ports autonomes, etc.	Voies de communication : autoroutes, routes, pistes, voies ferrées...	3210					
		Ouvrages de franchissement (pont, tunnel) et ouvrages hydrauliques (port, barrage...)	3220					
		Réseaux : eau, gaz, pétrole... (fluides), électricité, télécom, station épuration...	3230					
Ouvrages complexes sur site industriel (centrales électriques, industrie lourde...)		3240						
Ouvrages à usage sportif ou récréatif (stades, terrains de sport...)		3250						
<b>4. Autres sociétés</b> (hors HLM et entreprises publiques)	Voies de communication : autoroutes, routes, pistes, voies ferrées...	4210						
	Ouvrages de franchissement (pont, tunnel) et ouvrages hydrauliques (port, barrage...)	4220						
	Réseaux : eau, gaz, pétrole... (fluides), électricité, télécom, station épuration...	4230						
	Ouvrages complexes sur site industriel (centrales électriques, industrie lourde...)	4240						
	Ouvrages à usage sportif ou récréatif (stades, terrains de sport...)	4250						
<b>5. Administrations</b> (État, collectivités locales, regroupements de collectivités locales, régions municipales...)	Voies de communication : autoroutes, routes, pistes, voies ferrées...	5210						
	Ouvrages de franchissement (pont, tunnel) et ouvrages hydrauliques (port, barrage...)	5220						
	Réseaux : eau, gaz, pétrole... (fluides), électricité, télécom, station épuration...	5230						
	Ouvrages complexes sur site industriel (centrales électriques, industrie lourde...)	5240						
	Ouvrages à usage sportif ou récréatif (stades, terrains de sport...)	5250						
<b>TOTAL (facultatif)</b>								

**NOMENCLATURE DES REGIONS, DOM, TOM ET ETRANGER**

Région	Nom de la région	Dépt	Nom du département
11	Ile-de-France	75	Paris
		77	Seine-et-Marne
		78	Yvelines
		91	Essonne
		92	Hauts-de-Seine
		93	Seine-Saint-Denis
		94	Val-de-Marne
21	Champagne-Ardenne	08	Ardennes
		10	Aube
		51	Marne
		52	Haute-Marne
22	Picardie	02	Aisne
		60	Oise
		80	Somme
23	Haute-Normandie	27	Eure
		76	Seine-Maritime
24	Centre	18	Cher
		28	Eure-et-Loir
		36	Indre
		37	Indre-et-Loire
		41	Loir-et-Cher
25	Basse-Normandie	14	Calvados
		50	Manche
		61	Orne
26	Bourgogne	21	Côte-d'Or
		58	Nièvre
		71	Saône-et-Loire
		89	Yonne
31	Nord - Pas-de-Calais	59	Nord
		62	Pas-de-Calais
41	Lorraine	54	Meurthe-et-Moselle
		55	Meuse
		57	Moselle
		88	Vosges
42	Alsace	67	Bas-Rhin
		68	Haut-Rhin
43	Franche-Comté	25	Doubs
		39	Jura
		70	Haute-Saône
		90	Territoire-de-Belfort
52	Pays de la Loire	44	Loire-Atlantique
		49	Maine-et-Loire
		53	Mayenne
		72	Sarthe
		85	Vendée
53	Bretagne	22	Côte-d'Armor
		29	Finistère
		35	Ille-et-Vilaine
		56	Morbihan

Région	Nom de la région	Dépt	Nom du département
54	Poitou-Charentes	16	Charente
		17	Charente-Maritime
		79	Deux-Sevres
		86	Vienne
72	Aquitaine	24	Dordogne
		33	Gironde
		40	Landes
		47	Lot-et-Garonne
		64	Pyrénées-Atlantiques
73	Midi-Pyrénées	09	Ariège
		12	Aveyron
		31	Haute-Garonne
		32	Gers
		46	Lot
		65	Hauts-Pyrénées
		81	Tarn
74	Limousin	82	Tarn-et-Garonne
74	Limousin	19	Corrèze
		23	Creuse
		87	Haute-Vienne
82	Rhône-Alpes	01	Ain
		07	Ardèche
		26	Drôme
		38	Isère
		42	Loire
		69	Rhône
		73	Savoie
		74	Haute-Savoie
83	Auvergne	03	Allier
		15	Cantal
		43	Haute-Loire
		63	Puy-de-Dôme
91	Languedoc-Roussillon	11	Aude
		30	Gard
		34	Hérault
		48	Lozère
		66	Pyrénées-Orientales
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	04	Alpes-de-Haute-Provence
		05	Hautes-Alpes
		06	Alpes-Maritimes
		13	Bouches-du-Rhône
		83	Var
94	Corse	84	Vaucluse
94	Corse	2A	Corse-du-Sud
		2B	Haute-Corse
01		971	Guadeloupe
02		972	Martinique
03		973	Guyane
04		974	Réunion
99	TOM, étranger		Hors métropole